



**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
AUX ELECTIONS GENERALES DU 20 DECEMBRE 2023 EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

DECLARATION PRELIMINAIRE

KINSHASA, 22 DECEMBRE 2023

A. INTRODUCTION

A l'invitation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Président de la Commission de l'Union Africaine (UA), **Son Excellence Monsieur Moussa Faki MAHAMAT** a déployé une Mission de court terme de l'Union Africaine en République Démocratique du Congo (RDC) afin d'observer les élections générales du 20 Décembre 2023. La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEAU) est déployée du 13 au 26 Décembre 2023.

La MOEAU est conduite par **Son Excellence Hery Rajaonarimampianina**, ancien Président de la République de Madagascar. La Mission est soutenue par la présence effective de SEM Bankole ADEOYE, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité (CAPPS) de l'Union Africaine ainsi que du Professeur Babacar KANTE, Président du Panel des sages de l'Union Africaine.

La Mission de l'Union Africaine, forte de soixante-cinq (65) observateurs de court terme (OCT) est composée d'éminents diplomates des Etats membres accrédités auprès de l'Union Africaine, de membres du Parlement Panafricain (PAP), de fonctionnaires des Organes de Gestion des Elections (OGE), de membres d'Organisations de la Société Civile (OSC) africaine, des experts électoraux, de spécialistes des droits de l'homme, du genre, de la jeunesse et des médias provenant de 28 pays du continent africain.¹

Les observateurs ont été répartis en 24 équipes et déployés dans six (6) provinces de la RDC : Kinshasa, Haut Katanga (Lubumbashi), Nord Kivu (Goma), Sud Kivu (Bukavu), Kivu (Bandundu et Kikwit), Kongo Central (Matadi et Boma). Le déploiement s'est fait conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012, la Déclaration de

¹ Bénin, Burundi, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Comores, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Sud Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Togo, Zambie et Zimbabwe.

l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII), les directives de l'UA pour les missions d'observation et de suivi des élections ainsi que la Constitution et les lois de la République Démocratique du Congo.

La Mission a rencontré les autorités politiques, administratives et judiciaires du pays, des candidats, les institutions en charge des élections, des acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral et les représentants de la communauté internationale, afin d'appréhender avec objectivité les dispositions prises pour la tenue d'élections libres et crédibles. La Mission a rencontré les autres missions d'observation électorale déployées pour observer les élections générales de 2023.

Compte tenu des circonstances, la présente déclaration porte sur les résultats des observations préliminaires du processus conduit en décembre 2023. Elle est faite au moment où le processus électoral se poursuit. La Mission continuera d'observer le climat post électoral y compris la gestion des résultats de ce processus et le règlement du contentieux électoral qui pourrait être soulevé. Le rapport final plus détaillé sera publié à l'issue de la proclamation des résultats définitifs.

B. OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

(i) Contexte Politique des élections

La République démocratique du Congo organise les élections générales qui comprennent l'élection d'un président de la République, de 500 membres de l'Assemblée nationale, de 26 assemblées provinciales et des membres des conseils communaux. Il s'agit du 4eme cycle électoral depuis l'adoption de la Constitution de 2006 et la première élection des communales.

Les élections se déroulent dans un contexte de manque de confiance entre les parties prenantes, de défis sécuritaires et opérationnels de l'organe en charge des élections. Les défis opérationnels concernent la préparation et une planification logistique importante en raison de la taille du pays, ainsi

que d'énormes défis sécuritaires, notamment les conflits armés et l'insécurité dans l'Est du pays.

(ii) Cadre légal

Le processus électoral en RDC est encadré par la Constitution du 18 février 2006 révisée le 20 janvier 2011 et la loi électorale n°06/006 du 9 mars 2006.

Quant à la loi électorale n°06/006, elle fixe les modalités d'organisation des différents scrutins. Cette loi a fait l'objet de plusieurs révisions dont la plus récente remonte à 2022. La nouvelle Loi électorale introduit de nombreuses innovations en vue d'améliorer la transparence des opérations de vote, le mode de scrutin et la certification des résultats (incitations à la représentation des femmes, définition du cadre juridique relatif au vote électronique et semi-électronique, obligation pour la CENI de publier les résultats de chaque bureau de vote dans le bureau concerné et sur le site officiel de la CENI, publication de la cartographie électorale). Elle a pour objectif de rassurer les parties prenantes dans la prise en compte de ses aspirations pour un processus plus crédible et plus transparent.

(iii) Système électoral

Le système électoral se présente comme suit :

- **Présidentielle** : La RDC utilise le système uninominal majoritaire à un tour pour l'élection présidentielle.
- **Les législatives et les Assemblées de Provinces**: Les 500 membres de l'Assemblée nationale sont élus selon deux méthodes. Dans les circonscriptions où un seul siège a été attribué, les députés sont élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour; tandis que dans ceux qui se voient attribuer plusieurs sièges, les membres sont élus au scrutin proportionnel de liste ouverte, les sièges étant attribués selon la méthode du "plus fort reste". La même méthode est utilisée pour les élections des assemblées provinciales.

- **Elections des conseils communaux et les municipales:** Pour les conseils communaux, tous les membres d'un conseil se trouvent dans une seule circonscription plurinomiale et sont élus selon la méthode de la liste ouverte.

(iv) Administration électorale

Mise en place par la Loi Organique No 13/012 du 19 avril 2013 et dotée d'une autonomie administrative et financière, la CENI a la responsabilité d'organiser et d'assurer la régularité de tout processus électoral en RDC. Elle est composée de quinze membres issus de la majorité (6), de l'opposition (4) et de la société civile (5). La Mission note que malgré le caractère inclusif de cette institution, elle peine à obtenir la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

A côté de la CENI, il existe d'autres institutions dites d'appui à la démocratie en RDC, notamment le Conseil Supérieur de l'audiovisuel, dont le rôle est de garantir et d'assurer la liberté et la protection de presse et tous les moyens de communication de masse (art 212 constitution), ainsi que la Commission nationale des Droits de l'Homme.

La Mission relève la volonté de la CENI de respecter les délais constitutionnels malgré sa mise en place tardive (28 mois de retard). Plusieurs inquiétudes ont été exprimées par différentes parties prenantes rencontrées par la mission, notamment la question de l'indépendance des organes intervenant dans le processus électoral vis-à-vis des pouvoirs politiques. A celle-là s'ajoutent les contraintes objectives liées aux défis de la logistique électorale et de la sécurité.

(v) Enregistrement des électeurs

Le processus d'enrôlement des électeurs a été entamé suite à une décision de la CENI le 24 décembre 2022 et a été clôturé le 23 avril 2023. La répartition de la cartographie électorale à l'issue du recensement des électeurs fait ressortir un total de 43 955 181 électeurs inscrits (dont 51.17%

femmes et 48.83% hommes); répartis dans 11,611 centres de vote et 75,478 bureaux de vote. Toutefois, il convient de mentionner que les défis sécuritaires consécutifs aux conflits armés et l'insécurité dans l'Est du pays ont limité l'enrôlement et la participation au processus électoral dans les territoires du Kwamouth, à l'ouest du pays (Mai-Ndombe), à Masisi et Rutshuru (Nord Kivu) dans l'est.

Pour la première fois, les ressortissants de la diaspora congolaise ont pu s'enrôler et participer au processus dans cinq pays pilotes, en l'occurrence l'Afrique du Sud, la Belgique, le Canada, les Etats Unis et la France.

(vi) Education civique et éducation électorale

La production et la diffusion de l'information sur le processus électoral relève principalement de la CENI. La loi prévoit l'implication des organisations de la société civile et les partis politiques, dont les messages sont produits à partir des informations délivrées par la CENI. La mission a été informée que la société civile s'est chargée de la sensibilisation et de l'éducation civique des citoyens à partir de la période d'inscription jusqu'aux opérations de vote. L'affiche technique du vote, par exemple, aurait pu avoir plus d'effet si elle avait été placée dans les lieux publics.

La mission a aussi été aussi informée que la CENI, les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias ont mené des activités de sensibilisation des électeurs.

Vu le climat préélectoral tendu, la mission a retenu à travers les échanges avec les parties prenantes que le travail de sensibilisation et d'éducation a été insuffisant, surtout les campagnes de proximité qui assurent la bonne compréhension des opérations de vote.

(vii) Enregistrement des candidats

L'enregistrement des candidats aux différentes élections s'est déroulé conformément à la législation électorale. Au total, ont été enregistrés plus de 25 000 candidats à l'Assemblée nationale, plus de 44 000 candidats aux assemblées provinciales et plus de 31 000 candidats pour les conseillers municipaux. En ce qui concerne l'élection présidentielle, 26 candidatures dont deux féminines ont été enregistrées. Cinq candidats dont une femme se sont désistés au profit d'autres.

Cependant, en raison de la situation sécuritaire sensible dans l'Est du pays, la CENI n'a pas été en mesure d'enregistrer les candidatures dans les localités de Kwamouth, Masisi et Rutshuru, vu que les élections y ont été reportées *sine die*.

(viii) Campagne électorale

La campagne électorale s'est tenue du 19 novembre au 18 décembre 2023 dans un climat relativement apaisé au départ. Elle s'est déroulée tant à travers des manifestations et rassemblements physiques que de propagande, au moyen des médias traditionnels et numériques et des réseaux sociaux. Le climat s'est détérioré les derniers jours de la campagne électorale à travers l'exacerbation des violences verbales et une polarisation ethnique des discours. Aussi, la campagne a-t-elle été émaillée de violences physiques ayant conduit dans certains cas à la mort de citoyens, voire de candidats.

Par ailleurs, la Mission a été informée des contraintes matérielles, financières et logistiques qui ont limité la campagne de certains candidats sur l'ensemble du territoire national.

(ix) Inclusion dans le processus électoral

Genre

Pour ces élections de 2023, la liste électorale compte 43 955 181 électeurs dont 51% de femmes. Pour le scrutin présidentiel, sur les 26 candidats en lice, seulement deux femmes sont candidates, soit approximativement 8 %.

Au niveau des élections parlementaires, on enregistre :

- 25832 candidats au poste de député, dont 17% de femmes
- 3514 candidats pour les élections des assemblées provinciales, dont 25% de femmes,
- et pour les élections Communales 31 234, dont 43% de femmes.

Des propositions ont été faites dans le projet de la loi électorale soumis à l'approbation du Président de la République, instituant un système de quota obligatoire pour les femmes afin de remédier à la sous-représentation des femmes en politique. La mission a été informée que les propositions n'ont pas été prises en compte. Seule l'exemption des frais de caution pour les partis ayant aligné plus de 50% de femmes dans la liste de leurs candidats a été insérée dans la loi du 22 juin 2022 avec des résultats peu concluants.

(x) Environnement médiatique

Les médias ont joué un rôle déterminant dans le processus électoral. Les efforts de travail collaboratif entre les différents organes de presse en vue d'une couverture professionnelle ont eu une influence positive sur le processus électoral. De même, l'instauration par les médias eux-mêmes de la charte des médias en ligne, contre les discours de haine est une preuve encourageante de leur responsabilité sociale dans le processus électoral. La Mission salue ces efforts d'exemplarité déontologique et éthique.

En revanche, il nous a été rapporté la monopolisation des médias publics par un seul candidat, ainsi que la diffusion de propos haineux sur certains médias traditionnels et les plateformes numériques qui aurait pu aggraver le climat sociopolitique déjà tendu, n'eût été la retenue des citoyens congolais.

(xi) Contexte sécuritaire

Ces élections générales de 2023 en République Démocratique du Congo se déroulent dans un contexte sécuritaire où le conflit qui persiste dans l'Est du pays depuis 30 ans est exacerbé par la recrudescence de la violence en raison de la présence de groupes armés, notamment le groupe M23 mais également d'autres milices armées. Pourtant, ces zones de conflits à l'Est comptent environ 8 400 000 électeurs. Il est à noter que le territoire de Kwamouth (Mai-Ndombe) et une partie des territoires de Masisi et Rutshuru (Nord Kivu) sont exclues du processus, ce qui représente environ 1,5 Million d'électeurs. Les détails du nombre d'inscrits dans les zones de conflits ou difficile d'accès et dans les camps des déplacés ne sont pas encore disponibles.

(xii) Rôle des organisations de la société civile

La RDC compte plusieurs organisations et associations de la société civile dont certaines organisées en réseau. Elles jouent un rôle primordial dans le processus électoral que ça soit dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur processus électoral, le monitoring ou l'observation électorale.

A côté des synergies des organisations de la société civile qui se sont constituées en vue de la sensibilisation et l'observation durant ce processus tel que Regard Citoyen, une centaine d'organisations des femmes se sont également mises en synergie afin d'accompagner les différentes candidates mais également de couvrir l'observation du processus à travers le pays.

Par ailleurs, plusieurs mouvements citoyens ont décidé de lancer leur propre mission d'observation à l'aide de téléphone portable avec un objectif d'avoir un décompte de voix parallèle. Parmi les réseaux de mouvement citoyens les plus cités, le mouvement baptisée **Kapita** (Sentinelle), **Filimbi** (sifflet).

La confédération des églises catholiques (**CENCO**), a également indiqué qu'elle déployait plus de 25.000 observateurs comprenant à la fois des observateurs classiques accrédités et des observateurs citoyens dont la tâche était de prendre des photos des procès-verbaux puis de les faire parvenir aux observateurs classiques.

(xiii) Gestion du contentieux électoral

La Cour constitutionnelle est chargée du contentieux électoral et de l'annonce des résultats définitifs des élections présidentielle et législatives. Ses neuf membres sont nommés par décret présidentiel parmi les personnes désignées par le Parlement, le Conseil supérieur de la magistrature et le chef de l'État. Le président de la Cour constitutionnelle cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

La Cour reçoit les plaintes et contestations autour du processus et des résultats provisoires proclamés par la Commission en charge de l'organisation des élections. Les arrêts de la Cour Constitutionnelle sont insusceptibles de voies de recours. Le Président de cette juridiction est investi par ordonnance du Président de la République. L'impartialité de la cour constitutionnelle est souvent remise en cause et il règne un manque de confiance vis-à-vis de cette institution de la part d'une certaine opinion et de certains acteurs politiques, notamment suite à la confirmation des résultats de l'élection Présidentielle controversée de 2018.

C. OBSERVATION DU JOUR DU SCRUTIN

Dans le cadre de sa mission d'observation des élections générales du 20 décembre 2023 en République Démocratique du Congo, l'Union Africaine a déployé ses 65 observateurs en 24 équipes dans 6 provinces à savoir Kinshasa, Haut Katanga, Nord Kivu, Sud Kivu, Kwilu et Kongo central. Pour des raisons de sécurité, les équipes ont maximisé leur déploiement dans les bureaux de vote situés aux chefs-lieux des provinces ou des villes tels que Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu, Matadi, Boma, Bandundu et Kikwit.

Ouverture des bureaux de vote.

Les équipes ont observé les procédures d'ouverture dans 220 bureaux de vote, dont 77 % en zone urbaine et 23 % en zone rurale.

Dans 85% des bureaux de vote visités, l'atmosphère à l'ouverture était calme et sereine mais quelques agitations se sont observées dans quelques endroits. Cela était dû tantôt à l'impatience des électeurs suite au grand retard de début du vote, tantôt à la mauvaise gestion des files d'attente.

Le retard était dû dans la plupart des cas à l'arrivée tardive du matériel de vote, ou des agents et le démarrage des machines. Bien que les observateurs déployés aient rapporté n'avoir pas constaté des activités de campagne aux abords des bureaux de vote visités, plusieurs panneaux de campagne de certains candidats principalement ceux de la mouvance présidentielle étaient observés dans la ville de Kinshasa.

Les observateurs ont noté la présence de files d'attente devant les bureaux de vote par endroits. Les observateurs ont noté que 66% des bureaux de vote visités ont ouvert avec un retard allant de : 1- 4 heures du fait surtout de l'arrivée tardive du matériel électoral dans 32% des BV observés contre 22% pour faible maîtrise des procédures du personnel électoral, 9% pour retard du personnel ainsi que 7% pour problème technique de la machine à voter.

Participation électorale.

A l'ouverture des bureaux de vote la Mission a observé un engouement des électeurs dans les files devant la plupart des bureaux de vote (BV) visités par la Mission.

Déroulement du scrutin et matériel électoral

Le scrutin a connu un grand retard de démarrage dans 66% des BV observés et à l'ouverture, 41%% des BV n'avaient toujours pas de matériels ou que les agents n'étaient pas encore arrivés. Les électeurs ne connaissant pas leurs bureaux de vote à l'avance, la vérification se faisait sur place et la CENI n'avait pas d'agents prédisposés pour orienter les électeurs dans les centres de vote. La mission a rapporté quelques bureaux de vote qui n'avaient toujours pas tout leur matériel électoral jusqu'à 15h.

Les urnes étaient présentées au public avant le scrutin, mais dans la plus part des cas, elles n'étaient pas scellées. Le décompte des bulletins de vote ne s'est pas fait avant le scrutin et les témoins des partis ne l'ont pas exigé non plus.

Le bureau de vote était aménagé de façon à permettre un vote ordonné.

Secret du vote

La Mission a noté que bien que la disposition de la machine permettait de voter secrètement, la non maîtrise de la machine à voter faisait que la majorité des électeurs sollicitait dans 95% des cas, l'assistance soit des membres de BV, soit des agents des candidats et autres électeurs.

Personnel électoral

Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités par la Mission, le nombre du personnel électoral était de 5 membres par bureau de vote.

La Mission a noté que le personnel électoral des bureaux de vote avait la maîtrise des procédures que dans 12% des bureaux de vote visités.

Participation des femmes

La Mission a observé que dans la composition des membres des bureaux de vote, les femmes représentaient 37.82% du personnel électoral.

Quant aux observateurs citoyens, la Mission a noté que 41.43% d'entre eux étaient des femmes.

Accessibilité des bureaux de vote

La Mission a constaté que 45 % des bureaux de vote étaient accessibles aux personnes vivant avec un handicap. Les 55% des bureaux inaccessibles étaient soit à l'étage soit avec des escaliers sans rampe d'accès, ou sur un terrain non nivelé.

Assistance des électeurs

Pour les personnes requérant une assistance pour voter, le personnel électoral intervenait dans 95% des cas. La Mission a noté que ces personnes pouvaient aussi être accompagnées dans l'isoloir par une personne de leur choix soit parmi les témoins de candidat, soit parmi les électeurs et quelquefois, au détriment du secret du vote.

Délégués des candidats et observateurs

Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités, les observateurs et les témoins des candidats pouvaient accomplir leurs tâches sans restriction.

La Mission relève que juste quelques candidats avaient des témoins présents dans le BV.

A l'ouverture, la Mission a noté une grande participation des observateurs citoyens mais moins de présence observée pendant la journée. La Mission a rencontré quelques observateurs nationaux: Regard Citoyen, SYMOCEL, ECC/CENCO, Ligue des électeurs, et autres. Quant aux observateurs internationaux, la Mission a noté la présence dans les centres de vote de la Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe (SADC), Carter Center, CEAC, etc.

Personnel de sécurité

Dans tous les bureaux de vote observés, le personnel de sécurité était visible à 89%, et leur présence a été jugée professionnelle à 79% et discrète à 5%.

Clôture et dépouillement

La clôture et le dépouillement observés par la MOEUA se sont déroulés dans le calme et sans incident majeur. Au regard des retards de démarrage des opérations électorales constatés dans quasiment tous les bureaux de vote visités, ils ont fermé au-delà de l'heure réglementaire dans 85% des cas.

Le dépouillement s'est déroulé dans les bureaux de vote en présence du personnel électoral, des témoins des candidats et des observateurs. Dans 77% des cas, le bureau de vote a été réaménagé pour faciliter le dépouillement et son observation. La maîtrise de la procédure a été jugée satisfaisante dans 69% des bureaux observés par la MOEUA. Les résultats ont été affichés publiquement à l'entrée des bureaux de vote dans 62% des bureaux témoins. Toutefois il convient de noter que ces constats sont parcellaires car la totalité de ces opérations ne sont pas terminées.

D. CONCLUSION

La Mission prend acte de la tenue des élections générales du 20 décembre 2023 en République Démocratique du Congo. Elle relève que les élections se sont déroulées dans une atmosphère *relativement calme* avec des défis logistiques majeurs.

La Mission note la décision de la CENI de rallonger les délais de vote au 21 décembre 2023 pour les bureaux de vote qui n'ont pas pu ouvrir le 20 décembre 2023 et ce, aux fins de permettre aux citoyens qui n'ont pu le faire la veille de jouir de leur droit de vote.

La Mission félicite le peuple congolais pour son engagement et sa détermination à exprimer son devoir civique.

Enfin, la Mission exhorte les autorités, les acteurs politiques et toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue, et à créer un cadre de dialogue politique ouvert et inclusif aux fins de préserver la cohésion nationale et la stabilité politique, nécessaires au renforcement de la paix et du développement de la République Démocratique du Congo.

E. RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement et Législateur :

- a. Prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer l'acheminement à temps du matériel électoral sur l'ensemble du territoire national afin de permettre une plus grande participation des populations. *Le retard ou l'absence du déploiement des matériels électoraux a causé des préjudices à la bonne tenue du scrutin.*
- b. Garantir l'indépendance et l'impartialité des institutions impliquées dans le processus électoral, notamment la Commission électorale Nationale Indépendante (CENI) et la Cour Constitutionnelle

A la CENI :

- a. Organiser le déploiement à *temps* du matériel électoral sur toute l'étendue du territoire afin de permettre une plus grande participation des populations et les affichages des listes électorales dans les délais prescrits
- b. *Prendre les mesures nécessaires pour traiter les problèmes relatifs aux cartes électorales (duplicata, ...)*
- c. *Prendre les mesures nécessaires pour traiter les dérogations*
- d. *Prendre les mesures (techniques et juridiques) pour encadrer l'assistance aux personnes qui la nécessitent lors du vote*
- e. *Prendre les mesures nécessaires pour la sécurisation des matériels de vote lors de leur déploiement*
- f. Organiser un processus transparent de dépouillement des résultats
- g. Proclamer les résultats détaillés par circonscription/province, en temps réel
- h. Organiser un centre de collecte et de vérification des résultats en temps réel.
- i. En ce qui concerne l'audiovisuel, prendre les mesures pour garantir l'accès équitable à l'audiovisuel public à tous les candidats sans discrimination

Aux partis politiques :

- a. Encourager l'adhésion à un code de bonne conduite autour du processus électoral et éviter de distiller des discours de haine et d'incitation à la violence politique
- b. Se garder de se substituer aux organes en charge des élections en proclamant des résultats avant eux
- c. Sensibiliser leurs militants à l'éducation citoyenne et politique en vue de les détourner des recours à la violence
- d. N'élever des contestations que devant les organes officiels en charge du contentieux électoral

A la société civile (OSC) :

- a. Mettre en place des mécanismes de contrôle citoyen des élections
- b. Veiller au sein du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Commission nationale des Droits de l'Homme, au bon fonctionnement des systèmes de monitoring des discours de haine et d'incitation à la violence, et des violations des droits de l'homme

Fait à Kinshasa, le 22 Décembre 2023



S.E.M Hery Rajaonarimampianina

Chef de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine